

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, EN TEAMS
LE MARDI 24 mars 2026 À 18H30**

Présences

Nicole Martel
Virginie Lachapelle
Annick Gamache
Louise Gagné
Nathalie Hébert
Brigitte Chapdelaine
Sandra Gabriel
Léa Maalouf
Étienne Patenaude
Rubis Chaput
Marie-Eve Paquette
Nicolas Pelletier
Alexandre Laforest

Substituts

Public

Karine Petroff
Andrea Ruegg
Marianne Imbriglio (Stagiaire)
Sonia Gouadjia Feumba
Amélie Nantel-Vivier

Absents

Roxanne Gascon

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté, l'assemblée est normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ -25-26-31

SUR PROPOSITION dûment faite par Rubis Chaput, appuyée par Nicolas Pelletier,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 20 janvier 2025

Suivis contrat pour la photo scolaire 2026-2027 : 16 septembre 2026, avec la compagnie Photos Repensées.

CÉ -25-26-32

SUR PROPOSITION dûment faite par Étienne Patenaude-Charbonneau, appuyée par Annick Gamache.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal

4. Parole au public

Aucun

5. OPP

Retour sur la semaine de la persévérance : Conférence d'un athlète, cartes postales remplies par les parents et remise de certificats de la part des enseignants et de la direction

Semaine d'appréciation du personnel scolaire : Appréciée par le personnel

Super recycleurs le 21 avril + Collecte de livres pouvant être remis à des organismes de la région

Danse à l'école 4 juin : gymnase et animation réservés

29 mai : Course dans le quartier avec possibilité d'implication de l'OPP

Vaccination 4^e année : On recherche un bénévole le 26 mars.

6. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école Les Jeunes Découvreurs a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre) ;

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion ;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre) ;
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre) ;

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

CÉ -25-26-33

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annick Gamache appuyée par Nicolas Pelletier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2026-2027. Ces principes d'encadrement avec les modifications discutées sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

** Modifications à faire dans le document où il est encore inscrit « Commission scolaire », date à modifier pour le 24 mars 2026

7. Service de traiteur (consultation)

Les membres sont consultés sur leur appréciation du service de traiteur Les petits chefs.

Du côté de l'école, nous obtenons un bon service et ils sont assez ouverts aux commentaires. Louise Gagné mentionne qu'elle est satisfaite du service de façon générale.

On demande si l'école fait des commandes avec le traiteur. C'est la première année que l'école passe des commandes pour aider une famille (avec une mesure budgétaire dédiée). Il n'est donc pas nécessaire de faire le processus de soumission.

CÉ -25-26-34

8. Règles de fonctionnement du service de garde

La direction présente les changements mineurs des règles de fonctionnement du service de garde.

Au niveau des coûts, les ajustements ministériels n'ont pas été faits puisque les informations n'ont pas été transmises à ce jour.

Pour la rentrée progressive les classes 900, il faudra modifier le terme « classe en sous-groupe » puisque tous les élèves sont présents en même temps.

On demande s'il est possible de débiter Hop Hop et le traiteur en octobre plutôt qu'en septembre. Louise Gagné explique que la rentrée scolaire est très difficile puisqu'il s'agit de beaucoup d'adaptation pour tout le personnel et les enfants. Le mois de septembre est donc un mois d'adaptation important pour la sécurité des enfants. Une fois le cadre établi, les services complémentaires sont ajoutés.

Il y a un questionnaire sur la procédure en cas de pénurie de personnel en journée pédagogique, à savoir comment les élèves seraient priorisés pour la fréquentation. Nathalie explique que ce n'est pas un enjeu à notre école, mais que cela a été ajouté dans la régie interne de tous les services de garde.

SUR PROPOSITION dûment faite par Virginie Lachapelle, appuyée par Nicolas Pelletier.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde avec la modification discutée.

9. Acte d'établissement

En collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications, l'Acte d'établissement de votre école a été modifié par le Service de l'organisation scolaire afin d'y ajouter des informations manquantes.

CÉ-25-26-35

La modification effectuée vise l'élément énuméré ci-dessous :

- Identification du nombre de locaux modulaires installés à l'école.

La Loi sur l'instruction publique précise que le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur la modification ou la révocation de l'Acte d'établissement de l'école. (Article 79, paragraphe 1).

La directrice, Nathalie Hébert, a fait une présentation du projet de modification de l'Acte d'établissement de l'école lors du conseil d'établissement tenu le 24 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Eve Paquette appuyée par Rubis Chaput, le Conseil d'établissement de l'école :

ADOpte l'Acte d'établissement modifié pour 2026-2027.

CÉ -25-26-36

10. Compétition de robotique

Comme chaque année, de la robotique en parascolaire est offerte aux élèves du 3^e cycle. Nous désirons inscrire les élèves, encore cette année, à une compétition qui se tiendra à Chambly le 24 avril 2026. Les coûts associés à la compétition sont de 96\$ par élève. Le CÉ doit approuver la somme qui sera chargée aux parents.

SUR PROPOSITION dûment faite par Léa Maalouf, appuyée par Sandra Gabriel.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les 96\$ de frais chargés aux parents pour l'inscription à la compétition de robotique.

CÉ -25-26-37

11. Projet entrepreneurial (approbation courriel)

Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 23 février 2026 par la directrice concernant un projet entrepreneurial organisé par une enseignante du 3^e cycle au profit de la fondation Mira. La vente devrait avoir lieu en soirée à la mi-mai.

Cette consultation par courriel était nécessaire parce qu'une décision devait être prise à l'intérieur d'un court délai, avant la tenue de la présente rencontre du conseil d'établissement.

Tous les membres ont répondu et donné leur avis sur le sujet de cette consultation.

Tous les membres étaient en accord.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Paquette, appuyé par Annick Gamache, il est résolu:

DE CONFIRMER la décision prise à la suite de la consultation par courriel et donc :

D'APPROUVER que des élèves du 3^e cycle mettent en vente les produits qu'ils ont créés (bijoux, porte-clés, bombes de bain, savons et signets) au profit de la fondation Mira.

CÉ -25-26-38

12. Campagne de financement (Vente de chandails)

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées ;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, *L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites)*;

L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale;

La directrice adjointe a présenté la campagne de financement suivante, qui a pour objectif de ramasser des fonds afin de financer les activités pour le sentiment d'appartenance;

La directrice a présenté une activité de vente de chandails et les membres ont échangé à ce sujet.

Concernant le choix des couleurs, les membres discutent des différentes options proposées.

- Kangourou : Graphite cendré et noir sont proposés, 45\$

- T-shirt : Gravier, 25\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Léa Maalouf et appuyé par Alexandre Laforest, il est résolu :

D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement de vente de chandail visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer les activités favorisant le sentiment d'appartenance;

13. Révision budgétaire

La direction présente la révision budgétaire.

14. Critères de sélection d'une direction d'établissement

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit à son article 79 [110.1 pour un centre] que le conseil d'établissement est consulté au sujet des Critères de sélection que le centre de services scolaire utilise pour nommer le directeur ou la directrice de l'école Les Jeunes Découvreurs.

À cette fin, la directrice générale du centre de service a fait parvenir au président du conseil d'établissement une lettre et un formulaire à remplir à ce sujet.

Il est proposé par Madame Nathalie Hébert que la séance se poursuive à huis clos. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les échanges sur ce point se tiennent à huis clos.

Les critères retenus sont :

1. Avoir une sensibilité face aux classes spécialisées (ACCÈS) et au service intermédiaire (ESCALE)
2. Ouverture envers les différentes initiatives du personnel enseignant/ non-enseignant et des parents afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'école des jeunes Découvreurs
3. Enseignement en looping (même professeur pendant 2 ans)

Il est proposé par Virginie Lachapelle que la séance redevienne publique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Paquette et appuyé par Nicolas Pelletier il est résolu :

D'APPROUVER le formulaire tel que rempli.

DE MANDATER le président, pour acheminer ce formulaire à la directrice générale du centre de services scolaire.

15. Communication dans l'Alizé

Rien de spécial, mais nous demandons s'il est possible de réécrire les codes promo « colle à moi » tous les mois dans le document ainsi que le calendrier des activités.

* Ajouter les campagnes de financement en cours.

CÉ -25-26-39

16. Service de garde

Journée pédagogique 26 janvier : Glissades au Pays-d'en-Haut et thématique « planète » pour la journée maison

- On mentionne qu'il a été apprécié qu'une TES accompagne les élèves lors de la sortie aux glissades

Journée pédagogique 12 février : Clip 'n Climb et thématique « les jeux olympiques » à l'école

Journée pédagogique 13 février : Ninja Factory et thématique « St-Valentin » à l'école

Période d'inscription se finalisait aujourd'hui avec 94% des répondants.

17. Vie à l'école

Préscolaire : Prof Dino, Manon et Sandra ont des stagiaires dans leur classe, thème : M/Mme, temps des sucres et l'espace

1^{er} cycle : Michael Escoffier en février, Prof Dino demain, 2^e année activité avec Fou de nature, 2^e année reçoivent les parents pour la présentation de leurs livres informatifs avant Pâques

2^e cycle : Semaine de la persévérance, activité scientifique « Pince-moi ça », 4^e année visite de la policière communautaire et vaccination jeudi

3^e cycle : Café centre d'arts, visite de l'organisme Guêpe, activité de Fat Bike

900 : Ateliers culinaires au 972, Fred l'imprudent avec les policiers communautaires, Michael Escoffier (971) et Prof Dino (971)

** Les cubes Énergies seront de retour cette année. L'école a été approchée par l'équipe de cyclistes du Canadien de Montréal pour le Grand Défi Pierre-Lavoie. Nous sommes parrainés par l'une des équipes. L'école recevra la somme de 10 000\$ pour faire des activités à caractère sportif.

18. Comité de parents

18 février : Consultation relative aux transports des élèves (imposer des frais pour les parents qui demandent des places disponibles pour le transport et le retrait du rabais familial) – Le comité s'est prononcé en défaveur.

Report de la conférence pour les parents au 6 mai (à cause des fermetures de mars)

19 mars : consultation sur le plan de répartition des immeubles, places vacantes au conseil d'administration du CSSP, proposition de candidatures pour l'engagement pour les parents bénévoles (jusqu'au 30 avril)

19. Correspondance

Comme mentionné plus tôt, nous avons reçu une communication pour déterminer les critères de sélection d'une direction d'école.

Nous avons aussi reçu un rappel pour la formation obligatoire des membres du CÉ développée par le ministre de l'Éducation.

20. Sujets divers

Semaine sans voiture : Sera au mois de mai avec la même formule que les années précédentes (gestion par l'OPP)

21. Parole au public

Aucun

CÉ -25-26-40**22. Levée de l'assemblée**

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicolas Pelletier, appuyée par Léa Maalouf.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la levée de l'assemblée.
Le conseil se clôt à 21h00.

Étienne Patenaude Charbonneau
Président du
Conseil d'établissement

Nathalie Hébert
Directrice